

ASSEMBLÉE NATIONALE6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot,
M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud,
M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« ou recensés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à s'assurer de la bonne évaluation des dispositifs, produits ou services et à éviter qu'ils soient seulement recensés par un centre de preuve indépendant pour déterminer s'ils correspondent bien aux besoins et pour évaluer la pertinence de les faire rentrer dans la catégorie Services à la personne qui donne droit à un crédit d'impôt.

Il en va de la crédibilité du futur organisme.

Cet amendement a été travaillé avec les Petits Frères des Pauvres.